



Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du lundi 19 août 2024

Le lundi 19 août 2024, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, conformément à la convocation qui lui a été faite le vendredi 09 août 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Cathy DELPLANQUE, M. Sébastien DESCAMPS, M. Gilles COQUELLE, M. Bertrand MERLIN, M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE, Mme Martine PINHEIRO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Représentés

Mme Laëtitia LAURENT donne pouvoir à M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Géraldine MARCHISET donne pouvoir à M. Arnaud GLABIEN, Mme Laëtitia PANNECOCKE donne pouvoir à M. Sébastien DESCAMPS, Mme Stéphanie BLONDEL donne pouvoir à M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à M. Gilles COQUELLE, M. Éric BRIDOUX donne pouvoir à M. Bertrand MERLIN.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Laurence MORY est désignée pour remplir cette fonction.

Création de trottoirs sur la route départementale avenue de la gare

En application des articles L.2123-1 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique (CCP) un avis d'appel à la concurrence a été publié le 07 mai 2024 et la procédure dématérialisée sur la plateforme marchespublics596280.fr pour un marché de travaux dont les offres étaient attendues pour le 14 juin 2024 à 12h00.

Ce marché était composé d'une offre de base (enrobés 0/6 noir épaisseur 4cm) et d'une variante (sable de marquise épaisseur 5cm).

Les critères de jugement des offres pour l'attribution du marché sont pondérés de la façon suivante :

- ❖ Prix : 40 points,
- ❖ Valeur technique : 60 points.

Il a été réceptionné trois plis enregistrés dans l'ordre des dépôts suivants :

- ❖ Lanthier TP
- ❖ Entreprise Jean Lefebvre Nord
- ❖ Eiffage Route Nord Est

Vu les articles L.2121-29, L.2121-21, R2121-9 et R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui concernent le Conseil Municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil municipal de déléguer une partie de ses attributions au Maire.

Vu la délibération n°1945 en date du 03 juillet 2020 portant délégation au Maire ;

Suite à l'analyse des offres et sur avis favorable de la commission pour les marchés à procédure adaptée réunie en séance le 18 juin 2024.

Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs, informe à l'Assemblée qu'il a attribué le marché à la société Jean Lefebvre Nord et a retenu l'offre de la variante pour un montant 62 324,95 € HT.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de la décision du Maire.

POUR	: 23
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
NE PARTICIPE PAS	: 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (<https://www.telerecours.fr/>)

Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Publié le : 06/09/2024 Transmis au contrôle de légalité le : 06/09/2024
--